



VILLEJUIF

Tout cède à notre union

Service Funéraire, Cimetières

et de Soutien au Deuil

Tél : 01 46 77 33 11

cimetiere@villejuif.fr

Formulaire à retourner à :

Bureau des Cimetières

Esplanade Pierre-Yves Cosnier

94 807 VILLEJUIF

ACQUISITION OU RENOUVELLEMENT DE CONCESSION FUNERAIRE

RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION	
Quittance n°	N° de plan :
Date :	Emplacement :
N° de titre :	P-Terre : ☐ Case : ☐
Départ :	Caveau : ☐ Cavurne : ☐

Je soussigné(e) (nous soussignons),.....

Né(e)(s) le : à :

Adresse(s) :

Téléphone(s) : Courriel(s) :

Lien de parenté avec un défunt / concessionnaire :

Je demande (nous demandons) à :

☐ ACQUÉRIR UNE CONCESSION

☐ RENOUVELER UNE CONCESSION

Nom de la concession :

D'une durée et d'un montant de : ☐ 10 ans : 223 € ☐ 30 ans : 695 € ☐ 50 ans : 1 989 €

Règlement à effectuer auprès du « Trésor Public » (Service de Gestion Comptable d'Ivry-sur-Seine) :

☐ Chèque bancaire (par courrier au SGC d'Ivry-sur-Seine : 94-96, Rue Victor Hugo 94200 Ivry-sur-Seine)

☐ Carte bancaire (sur place au guichet du SGC d'Ivry-sur-Seine, ou par internet sur « impots.gouv.fr »)

☐ Espèces (auprès d'un commerçant ou d'un partenaire agréé ; voir la liste sur « impots.gouv.fr »)

J'atteste (nous attestons) prendre connaissance des éléments suivants :

* L'obligation de fournir une photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité du demandeur

* L'obligation de fournir un justificatif de domicile de moins de 3 mois du demandeur

* L'obligation de respecter les conditions règlementaires et légales d'utilisation des concessions, ainsi que le règlement des cimetières communaux de la ville de Villejuif

* La collectivité se réserve le droit, tel que prévu par la loi, de faire procéder à la crémation des restes exhumés à la suite de la reprise d'une sépulture arrivée à échéance ou non renouvelée :

☐ Je suis favorable à la crémation

☐ Je suis opposé à la crémation

À le Signature(s)